



LE PRÉSIDENT

Suresnes, le 20 juillet 2020

Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'Intérieur
Hôtel de Beauvau
1 Place Beauvau
75800 Paris

Monsieur le Ministre,

Je tenais à vous adresser mes plus sincères et chaleureuses félicitations pour votre nomination au sein du Gouvernement, ainsi que tous mes vœux de réussite dans l'exercice de votre fonction.

Le Conseil national des professions de l'automobile représente la cinquième filière économique de France, avec 142 000 entreprises et 500 000 emplois implantés sur l'ensemble du territoire, au service de la mobilité quotidienne des Français.

Nos entreprises constituent des relais efficaces et incontournables des politiques publiques en matière d'éducation et de sécurité routière, de gestion des parcs automobiles, et se situent au croisement des enjeux de préservation de l'environnement et d'accès à la mobilité pour tous. Le CNPA forme ainsi un écosystème complet et équilibré entre les différentes formes d'entreprises et de solutions de mobilités (écoles de conduite, commerce automobile, entretien-réparation, contrôle technique, stations-service, deux roues, location de véhicules, startups de la mobilité, ...).

Confrontés à une chute d'activité sans précédent, les services de l'automobile, bien que jugés « essentiels à la Nation », au sens de l'arrêté du 14 mars 2020, ont subi de plein fouet les conséquences économiques de la crise sanitaire à partir du 16 mars dernier. Le CNPA a collaboré étroitement, aux côtés du Gouvernement, au Plan de relance de la filière automobile annoncé le 26 mai par le Président de la République.

Présent au Conseil National de la Sécurité Routière, le CNPA constitue un partenaire privilégié et historique du ministère de l'Intérieur. Comme vous le savez, le rôle des écoles de conduite est fondamental dans la lutte contre l'insécurité routière, puisque ce sont elles qui doivent dispenser un haut niveau d'enseignement pour que chaque jeune, chaque futur conducteur, soit responsable et capable de conduire sans mettre en danger ni sa propre vie, ni celle des autres.

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les écoles de conduite ont été soumises à une fermeture administrative. Dans ce contexte, le CNPA a assuré une mission de pédagogie et d'accompagnement auprès de l'ensemble de la profession et a produit un protocole sanitaire dédié pour la reprise. Le CNPA n'a eu de cesse de travailler en lien étroit avec les services de l'Etat pour que le confinement, puis la reprise, se déroulent dans des conditions satisfaisantes et avec le moins de destructions économiques et sociales, malgré une situation pré-crise déjà très préoccupante. Afin d'assurer la continuité pédagogique dans des formes adaptées aux contraintes du covid-19, les écoles de conduite du CNPA ont par ailleurs mis à la disposition de tous, gratuitement et en libre accès, des séries de codes pour permettre à tous ceux qui préparaient l'examen général théorique de ne pas perdre leurs acquis. Cette initiative a rencontré un franc succès.

Depuis le déconfinement, les auto-écoles sont en ordre de marche pour assurer la continuité de l'éducation routière et les candidats pressés d'obtenir leur précieux sésame semblent être au rendez-vous. Ceux-ci se heurtent toutefois au mur de la disponibilité des places d'examen. 330.000 places ont été perdues depuis le confinement, générant une file d'attente exceptionnellement longue pour les candidats n'ayant pas pu passer leurs permis au cours des derniers mois. À cela s'ajoutent de nouveaux candidats qui ont pu reprendre les cours dans les auto-écoles depuis le 11 mai. Les délais pour les redoublants s'élèvent à près de 8-9 mois. Les situations sont très différentes sur l'ensemble du territoire, à l'image de l'Ile-de-France, caractérisée par une très forte demande, et qui fait pourtant face à une baisse de 15% des places d'examen. Cette situation emporte des conséquences importantes en termes d'allongement de la durée de formation des élèves et donc du coût de celle-ci, mais aussi des risques d'augmentation du nombre de personnes roulant sans permis.

Dans le contexte de l'essor des nouvelles mobilités et des enjeux liés en termes de partage équilibré de l'espace et de sécurité routière, les professionnels de l'éducation routière souhaitent pleinement s'investir en tant qu'écoles des mobilités au sens large, capables d'assurer un enseignement adapté à chaque type de transport. Ils souhaitent également accompagner la transition écologique, par exemple par la promotion du permis B78 (boîte automatique) préparé et obtenu sur une voiture électrique ou encore par un travail sur l'obtention d'une prime au permis vert, dans l'esprit de la prime à la conversion.

Sur le plan de la gestion des parcs automobiles, le CNPA a largement contribué, aux côtés du Ministère de l'Intérieur, à la mise en place du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Nous souhaitons poursuivre dans cet esprit d'écoute et d'étroite coopération notre collaboration avec les services de votre Ministère, et la nouvelle Déléguée Interministérielle, Madame Marie Gautier-Melleray.

Ces derniers mois ont été l'occasion de travailler de façon continue avec les services du ministère de l'Intérieur, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle norme WLTP début 2020, qui a nécessité des modifications du système d'immatriculation des véhicules. Nous suivons bien sûr avec intérêt les propositions en cours, notamment émises par la Convention Citoyenne pour le Climat, sur la refonte du malus automobile et des primes à l'achat, qui ont un impact très fort pour notre secteur.

Nos entreprises ont besoin d'être rassurées sur les politiques mises en œuvre et les évolutions du cadre réglementaire et légal qui leur est applicable. Elles souhaitent également une plus grande stabilité et visibilité sur les dispositifs publics, pour leur permettre de s'adapter sans dégrader leur compétitivité. Alors qu'une profonde crise économique et sociale n'est pas à exclure, le CNPA espère des solutions concrètes et immédiates, et en premier lieu un allègement de normes, facteurs de complexité et de surcoûts, qui permettront aux entreprises de continuer à créer de la richesse et des emplois.

Compte-tenu de ces nombreux enjeux, nous souhaiterions vous proposer une rencontre très prochainement, qui permettrait de vous présenter un état des lieux sur ces sujets et nos propositions. Nous restons à votre entière disposition, ainsi qu'à celle de vos collaborateurs, pour fixer une date de rendez-vous à votre convenance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.



Patrice Bessone
Président du CNPA-Education et
Sécurité routière



Francis Bartholomé
Président du CNPA

Copie :

- *Monsieur Pierre de Bousquet de Florian, Directeur de cabinet*
- *Monsieur François-Xavier Lauch, Directeur adjoint de cabinet*